

Mis en ligne le 09/11/2023

Mairie du Kremlin-Bicêtre
REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N°2023-450
Référendum local du 26 novembre 2023
Liste des groupes politiques – Attribution des panneaux électoraux

Le Maire de la commune du Kremlin-Bicêtre,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code électoral,
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2023-064 du 14 septembre 2023 relative au référendum local sur l'arrêt de l'éclairage public entre 0h30 et 5h30 portant convocation des électeurs pour le dimanche 26 novembre 2023 et invitant les groupes d'élus, partis et groupements politiques à présenter une demande d'habilitation au maire le lundi 6 novembre 2023 au plus tard, en vue de participer à la campagne électorale dudit référendum,
Vu le dépôt des déclarations de candidatures,
Vu le procès-verbal de tirage au sort effectué le 07 novembre 2023 par Maître Isabelle GAUTHIER, huissier de justice, en présence de Monsieur Paul-Henry SCHIEPAN, Directeur de Cabinet, en vue de l'attribution des panneaux d'affichage pour chacun des groupes d'élus, partis et groupements politiques,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Conformément aux dispositions du code électoral, ont été enregistrées, assorties des numéros de panneaux d'affichage précisés ci-après, les déclarations de candidatures des groupes d'élus, partis et groupements politiques en vue de participer à la campagne électorale dans le cadre du référendum du 26 novembre 2023 :

N° de panneau	Groupes élus, Partis, Groupements politiques	Représentés par
1	Groupe des élus socialistes	Anissa AZZOUG et Vry-Narcisse TAPA
2	Groupe pour une ville qui nous rassemble	Ibrahima TRAORE
3	Groupe Kremlin-Bicêtre en commun	Frédéric RAYMOND et Corinne BOCABEILLE

ARTICLE 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé :

- à Madame la Préfète du Val-de-Marne,
- à Monsieur le Commissaire de Police,
- et notifié aux représentants des groupes d'élus, partis et groupements politiques.

Fait au Kremlin-Bicêtre, le 07 novembre 2023

Le Maire,



Maurent
Jean-Luc LAURENT

Délais et voies de recours : le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » sur www.telerecours.fr

Accuse de réception en préfecture
094-219400439-20231107-2023-450-AR
Date de dépôt : 09/11/2023
Date de réception préfecture : 09/11/2023